

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront
à la Mairie, à 8 heures du matin, le dimanche 19 février
1910 pour la session ordinaire de février.

Objet de la séance:

1. Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.
2. Assistance médicale gratuite. Révision de la liste.
3. Soutien de famille; Demandes d'allocations journalières.
4. Demandes de brefs d'incorporation.
5. Curage des ruisseaux.
6. Chemins vicinaux ordinaires; Préparation du programme de 1912.
7. Chemin de Mauperthuis; adjudication.
8. Chemin de la Morinière à la chaussée; acceptation du projet de construction.
9. Chemin de petite C^e N^o 3 à 20; Fourrures d'apprentissages pour ébénister pendant les années 1911-1912-1913. Soumission Bachelier.
10. Cession d'un terrain à la Commune de Rœuf par suite d'une mise à l'échiquier au Bourg; fixation du prix d'achat.
11. Acquisition et échange de terrain.
12. Échauffement à la côte 5^e 40 du chemin de Gde C^e N^o 83, entre la route Nationale N^o 23 (Chaussée de Pont-Rousseau) et l'extrémité Ouest du village de la Haute-Île.
13. Enrochements pour protection du village de la Haute-Île.
14. Demande de suppression du barrage qui établi au pont de la Seine à Pont-Rousseau.
15. Conseil des Poids-hommes; désignation des délégués pour la révision des listes électorales.
16. Affaires diverses.

Rœuf, le 13 février 1911

Le Maire



Session ordinaire de Février

Séance du 19 Février 1911

L'an mil neuf cent seize, le dix-neuf du mois de Février à huit heures du matin,

Le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est asssemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^e Tigré maire pour la session ordinaire de février.

Présents : M^e H. Tigré, Saunesque, Lefèvre, Raine, Horne, Kambaud.

Fauquet, Bourdais, Gille, Aubin, Patry, Bourrier, Gérard, Jaudin,
Vélasquez, Babin, Gauthier, Farmanillet et Savoy

Absent: H. Aitaud excusé

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1886, je
me procède à la nomination d'un Secrétaire pris dans le rang du
Conseil. Monsieur Farmanillet ayant obtenu la majorité
des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il
a acceptées. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans débat.

Assistance aux veillards

Monsieur le Maire dépêche sur le bureau toutes les sum-
mations d'assistance des veillards des infirmes et des incurables, tendant
à bénéficier de la loi du 16 juillet 1905, lesquelles demandes ont
déjà été soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ainsi
comme suit la présente liste:

Indigents à secours à domicile;

- 1^e Gendron Mathurin, à la Basse Lande, admis pour 5 francs
(enfants lui donnant le complément)
- 2^e Bozic Aimée Léontine, à Gentemoult, admise pour 15 francs
- 3^e Bozic Aimel, à Gentemoult, admise pour 10 francs, (logement
chez sa sœur)
- 4^e Farineau Pierre Jacques, à Gentemoult, admis pour 10 francs
(le fils Jean pouvant donner 5^{fr})
- 5^e Rouaud Ernestine Veuve Caralin, à Gentemoult, admise
pour 10 francs (logement chez elle)
- 6^e Georges Léonard, au Port au Blé, admis pour 8 francs
(enfants pouvant donner 7^{fr})
- 7^e Renac Marie fme Traboulet, à Hauperthuis, admise pour 8 francs
(enfants pouvant donner 10^{fr})
- 8^e Tissoneau Aristide, à l'Orche-Divier, admis pour 5 francs,
(enfants pouvant donner 10^{fr})
- 9^e Tissoneau Josephine V^e Deniz, à la Morinière, admise pour 5 francs
(logement chez son gendre qui donne également 5 francs)
- 10^e Pernaud Henry, au Port au Blé, admis pour 8 francs,
(enfants pouvant donner le complément)
- 11^e Urbain Emile, aux Moulinis, admis pour 5 francs
(enfants pouvant donner 10 francs)
- 12^e Hauman Mari, à Northouse, admise pour 10 francs
(logement chez ses parents)
- 13^e Guibert Jeanne V^e Meillard, rue de l'Industrie 9^{fr}, admise
pour 10^{fr}. (le gendre donne 5 francs)

Demandés non admisés ou absents.

1. Petitjean Marie Josephine Veuve Galis à Hauperthuis, grasse
(dossier incomplet)
2. Brochard Josephine Veuve Cassard, à la Grand halle, rejeté

1. Parent de ses enfants, une somme supérieure à 15^{fr},
 2. Gestron Jean, au Chêne Gala, rejeté, possède une rente moyenne de 20 francs.
 3. Kambaud Rose Marie Mercier, à la Grand halle, rejeté, n'a pas l'âge et n'est pas informé.
 4. Fraboulet Jean Marie à Haarberghuis n'a pas l'âge,
 5. Rottis Jeanne Marie Hervé, rue Chupit, rejetée, dossier incomplet.

Demandes d'augmentation admises

1. David Etienne, au Châtelet, incertaine augmentée de 2^{fr} (soit 10^{fr})
 2. Patquier Marie, à la Bourdonnière, augmentée de 5^{fr} (soit 10^{fr})
 logé chez ses parents
 3. Gendron fme Bally, au Port au Blé, augmentée de 5^{fr} (soit 15^{fr})

Demande d'augmentation non admise.

1. Faugnaud Jean, à Saintes (dossier incomplet, rejeté).
 Le point de départ du paiement des allocations mensuelles est fixé au 1^{er} mars 1911.

Observations de la Préfecture.

1. Puid hommre de michaud, à rejeté, (il ne appartient pas au milieu d'appartenir la famille contributive du fils, fournir une feuille de rendu d'informations. Maintenu à 15^{fr} avec rappel du 1^{er} Janvier 1911.)
 2. Guillau Pierre Denis, si cette postulante est dans l'indigence pourquoi a-t-elle alors d'un père aussi élevé ? (16.50 de contom)
 3. Maillard Pierre, admission approuvée à 5 francs.

La liste supplémentaire des indigents dressée par le Bureau de l'assistance dans sa séance du 16 février courant et comprenant une seule famille, est approuvée par le Conseil Municipal

M. le Maire dépose sur le bureau des demandes d'allocations journalières, conformément à l'article 22 de la loi du 21 mars 1905

Le conseil après examen de ces demandes donne les avis suivants:

classe 1909 -	Baissiere Pierre,	avis favorable
	Chatelet Pierre,	- d-
	Zancherau Pierre,	- d-
	Aubin Pierre,	- d-
	Granet Claude,	avis favorable
	Birat Charles,	- d-
	Griey Pierre	- d-
	Baron Jean	- d-
	Letaige François	avis défavorable (dossier incomplet et n'est pas dans une situation nécessitaire)
	Chauvin Louis	avis défavorable (n'est pas indispensable l'aide de la famille)

Le Conseil est d'avis que l'allocation journalière de 0.75 accordée des familles des jeunes gens ci-après soit maintenue

Ressources médicale gratuite
Revision de la liste.

Soutien de famille
Demande d'allocations journalières

celles-ci étant toujours dans la même situation
Savoir :

Lamor Jean Baptiste	-	au bout.
Lanvale Joseph	-	au Châtelier } classe 1908
Rousseau Lucien	-	au Pont }
Cosne Georges	-	rue Nationale
Fajecau Martin	-	Centenoult } classe 1909
Sorin Félix	-	Châtelier } rue Phis
Guthery Gustave	-	

Soutien de famille - Envoyé
en congé après un an de service.

Le Conseil municipal donne un avis très favorable à la demande
d'envoi en congé après une année de service du M^e Allais Emile fils
habitant la Haute-Rue, Soldat marin à Brest (Loi du 1^{er} juillet 1893)

Demande de succès d'incorporation — Monsieur le President dépose sur le bureau quatre demandes
de succès d'incorporation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré donne les
avis suivants :

Constantin Adolphe	-	-	classe 1906 - avis favorable
Pinel Marius	-	-	classe 1908 - !
Codet Jean Baptiste	-	-	classe 1909 - !
Giraudouicau Henri	-	-	classe 1910 - !

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil municipal qu'au commencement de chaque année, cette assemblée est
appelée et se prononce sur l'opportunité des curages de ruisseau
à effectuer, les ruisseaux qui intéressent la Commune sont
celui de la Jayière et le Danube.

Le Conseil municipal demande le curage du ruisseau
de Pont Rousseau surnommé "Le Danube", et en suite de la
proposition de M^e Lamestre, il est d'avis de faire curer par le
propriétaire riverain, les fossés des chemins de la voie urbaine.

Monsieur le President demande au Conseil d'effectuer
de mettre à l'étude un projet de construction de chemin rural
et de solliciter du Conseil Général l'inscription de ce projet au
programme des travaux à subventionner en 1912 par application
de la loi du 1^{er} mars 1880.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré n'a pas
d'avis de présenter son projet de construction de chemin rural
mais il demande la reconnaissance des chemins ci-après :

1^o Chemin de la Batte-Lande à la Haute-Mairie.

2^o Chemin de Hauperthuis à la route de Machecoul.

3^o Chemin de Baud à la Brode.

Le dossier du chemin de Hauperthuis n'étant pas remis
des bureaux de la Préfecture, le Conseil ne fixe pas le dépôt de
l'adjudication, mais il décide qu'une commission sera chargée de
voir les propriétaires afin d'obtenir l'abandon de leurs terrains.

Chemin de Hauperthuis
préparation du programme
de 1912.

Chemin de Hauperthuis
adjudication

Chemin de la Morinière à
la Chaussée

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le projet de construction du chemin rural N° 6 de la Morinière à la Chaussée et donne lecture du rapport de l'agent voïage communal.

transmis
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet tel qu'il est présenté et prie Monsieur le Préfet de bien vouloir y donner son approbation afin d'exécuter les travaux le plus tôt possible. Les ressources pour couvrir la dépense sont comprises dans l'emprunt de 19.500 francs approuvé le 3 août 1910. De plus l'Assemblée sollicite du Département la subvention de 30% à laquelle elle a droit.

Construction des chemins de la
Brocardière à la Croix Mégard
et du Pont aux Bois-Moulin

Après une longue discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Conseil Municipal relativement aux chemins de la Brocardière à la Croix Mégard et du Pont aux Bois-Moulin. L'assemblée décide d'exécuter ces chemins aussitôt les formalités remplies et conformément aux délibérations des 27 février et 25 Juin 1910.

Chemin de petite C.N.C. à 20
Fournitures d'approvitaillements
pour entretien pendant les années
1911-1912-1913

transmis
Le Conseil accepte la soumission de M^r Bachellerie, entrepreneur concernant les fournitures d'approvitaillements pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires N° 3 à 20 pendant les années 1911-1912-1913.

Cession d'un terrain à la
commune par suite d'une
mise à l'alignement au Bourg
de Roze

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M^r Boullenger par laquelle celui-ci fait connaître qu'il refuse d'accepter le prix de 2 francs le m² que lui a offert le Conseil municipal par sa délibération du mois de Novembre pour le terrain qu'il demande à céder à la commune par suite d'un alignement qui lui a été donné, au bourg de Roze, rue des Presbytères, objectant que cette offre n'est pas en rapport avec le prix sachat de son immeuble.

Le Conseil, après en avoir délibéré maintient le prix fixé dans sa délibération précédente et est d'avis, si M^r Boullenger persiste dans sa demande de recourir à la voie d'expertise.

Echange de terrain à la
Haute-Île

transmis et non
Monsieur le Président communique à l'Assemblée une demande de M^r Gillet Michel, commis des Ponts et chaussées à la Haute-Île par laquelle celui-ci sollicite l'acquisition d'un terrain communal N° 16 au droit de sa propriété village de la Haute-Île, en échange d'une parcelle lui appartenant et située au même lieu.

Il résulte du protocole verbal d'expertise dressé par M^r Blayard voïage communal que la parcelle que M^r Gillet demande d'acquérir est grevée d'un droit de passage de 1m 75 de largeur en faveur de Mr. Semple Auguste, sa surface est de 36 m² et est estimée à raison de 1 franc le m², soit comme valeur totale 36 francs, elle que ce propriétaire abandonnait au échange à la commune et ses jardins en taille sur l'alignement du plan de la Haute-Île, sa surface est de 31 m² et d'une valeur totale égale à celle du terrain communal.

Le Conseil municipal ayant en avis délibéré et se rapportant aux dits de M. Bloyard et considérant que le terrain communal dont l'acquisition est demandée est d'aucune utilité aux habitants de la Haute-St, devoile de faire, sans trouble ni retard, et en langage avec M. Pillet.

Ensuite le Conseil demande la dépense de purge des hypothèques.

Acquisition de terrain par suite d'alignement. Monsieur le Maire dépose sur le bureau demandes d'alignement, une de Melle Castan Marie à la mainière sur le chemin de petite communication N° 6 et la 2^e de M^r Chervalier au Chêne-Creux sur le chemin de petite C^e N° 10.

Par suite de ces alignements Melle Castan prend à la voir publique 13^m de terrain et M^r Chervalier 13^m que M^r le maire communal a eu devoir estimer à raison de 1^t franc pour la 1^e (soit 13^t pour la parcelle) et de 2^t.25 pour la 2^e soit + pour la parcelle.

Il invite le Conseil à bien vouloir en délibérer.
Le Conseil municipal,

Considérant que les deuxdites parcelles sont inutiles à la voir publique, improductives de revenus et gênées du cours de préemption.

Par ces motifs

Toute leur alienation au profit des petitementaires et aux conditions ci-dessous.

Demande de M^r Claret aux Chapelles La demande de M^r Claret Martin, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain communal aux Chapelles est rejetée par le Conseil Municipal attendu que celle-ci est indispensable aux habitants du village où elle sera sort d'aire chaque année pour faire leur blé.

Conseil des Peu^s hommes Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir déclarer conformément à l'article 10 de la loi du 24 mars 1907 les délégués chargés de la révision des listes électorales du Conseil des Peu^s hommes.

1^e Electeur ouvrier, Bonhommec Frédéric, à la Gare
2^e Electeur employé, Hervé Auguise, employé, au Landreau
3^e Electeur patron, Musseau Louis, entrepreneur, à Pont-Pon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison du danger dont la Haute-St, avait été menacé lors des derniers inondations que cette assemblée avait demandé dans ses précédentes délibérations (février et Novembre 1910) l'asphaltage à la cale 5^m 40 du chemin de France C^e N° 10 (parie compris entre le passage à niveau du chemin de fer Nantes-Poitiers et l'extrémité ouest du village de la Haute-St).

Il donne aujourd'hui lecture de ces résolutions émanant de

des habitants du village de la Haute-Ile, et l'autre d'un grand nombre de commerçants et d'industriels de Pont-Rousseau et du 4^e canton de Nantes demandant avec instance que cet échafaudement soit fait non seulement entre l'extrémité ouest du village de la Haute-Ile et le passage à niveau du chemin de fer Nantes-Tourne, mais encore entre celui-ci et la chaussée de Pont-Rousseau (route N° 23).

Et effect les habitants des rues Grace-Lorraine, Félix-Trame et du quartier de Pirmil (4^e canton de Nantes) ont présentés leur petition appuyée par une souscription s'élevant à 4521 francs; à celle des habitants de la Haute-Ile est également jointe une souscription montant à la somme de 1597 francs.

Le Conseil Municipal portage entièrement ainsi qu'il l'a déjà exprimé l'avoir des petit-mairies, il accepte leur souscription et vote pour l'ajouter une somme de 3000 francs.

Il demande au Département de vouloir bien étudier attentivement la question et de faire procéder le plus tôt possible à cet échafaudement à partir de la chaussée de Pont-Rousseau jusqu'à l'extrémité ouest du village de la Haute-Ile.

*Enrochements pour protection
du village de la Haute-Ile*

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Conseil municipal renouvelle avec instance sa demande du 27 Novembre 1910 au sujet des travaux d'enrochements à faire le long du fleuve pour protéger le village de la Haute-Ile de plus en plus menacé pendant les inondations.

*Demande de suppression
du barrage fixe établi au point
de la Siou à Pont-Rousseau*

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil demande à nouveau à l'autorité supérieure que le barrage qui existe sous le pont de la Siou à Pont-Rousseau soit remplacé par un barrage mobile afin de faciliter l'évacuation des eaux pendant les crues de la susdite rivière.

*Recouvrement des fossés
de la route Nationale
Oct 1917.*

Le Président demande au Conseil de bien vouloir voter que tout propriétaire riverain des fossés de la route Nationale 1917 compris au plan dressé par M^e le maire communal sera tenu de verser à la commune le 1/3 de la dépense, soit par moyen courant lorsqu'il sera procédé devant son immeuble au recouvrement des dits fossés, travail devenu indispensable dans la partie agglomérée de Pont-Rousseau aux Croix-Moulins.

Le Conseil adopte la proposition de M^e le Maire et approuve le désir que M^e le Préfet donnera son approbation à la présente délibération.

Ouverture de crédit

Monsieur le Maire communique au Conseil une délibération de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance portant vote d'un crédit supplémentaire de 7.60 art 749 du budget primitif de 1910.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'ouverture de crédit à-défaut.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal vote sur les fonds disponibles de la commune, les crédits supplémentaires suivants :

Budget primitif de 1910 -

Art 3.- Impôts à la charge des communes	250
- 10.- Frais de confection du rôle des chiens	1.44
26.- Contingent communal, dépense des enfants assistés	
Total	83.87
	155.61

La demande de M^e Guillet relative au chemin de la Houssaye est renvoyée à la Commission des Travaux Publics. -

Accordé

Chemin de la Houssaye.
Demande Mr^e Guillet.

G. Sauvage L. Léon A. Félix Thibaut
A. Vlitz. A. Dubois
D. Grimaud
F. Gouraud Ch. Patrix M. Monier A. Velaine
L. Tonquéz
J. Gaubut
J. Bichaud
D. D. Garinat

Les autorités
engagées
à l'assumption de
la responsabilité.